50e ANNÉE. — N° 17.474

DIRECTION & ADMINISTRATION : 8, rue de Cheverus, BORDEAUX

AGENCE A PARIS : 8, boulevard des Capucines.

LA PUBLICITÉ EST REÇUE aux Bureaux du Journal, à l'Agence Havas à Paris et à Bordeaux

ABONNEMENTS	3 mois	6 mois	1 an
Gironde et Départ.	13f	24f	48f
France et Colonies ...	14f	26f	48f
Etranger.	18f	35f	65f

La Petite Gironde

15 c. le numéro

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE PROVINCE

Le numéro 15 c.

SAMEDI 8 MAI 1920

SAINT ORENS

SOLEIL : lever 5h44; coucher 8h14

LUNE : D. Q. le 14; N. L. le 18

La nationalisation et les extrémistes

Les dirigeants de la C. G. T. n'ont point la noble candeur de l'apôtre aux quatorze points. Leur programme est très réaliste, et peut-être n'est-il point mauvais que chacun se rende bien compte des joies que réserverait au pays la nationalisation des services publics, non pas telle que la comprend le projet de M. Le Trocquer, mais telle que voudraient la réaliser un jour les leaders extrémistes qui ont déclanché le dernier mouvement de grève générale révolutionnaire.

Il ne faut point tout d'abord confondre étatisation et nationalisation.

L'Etat est un patron comme un autre. Les cégétistes n'en veulent pas. La vérification expérimentale le prouve : les arsenaux et le réseau de l'Ouest-Etat se sont révélés à l'usage comme des milieux particulièrement favorables à l'industrie des gréviculteurs.

On peut certes en être étonné. Les bons militants ne cherchent-ils pas le bien de la nation ? L'exploitation par l'Etat ne serait-elle pas en théorie infiniment profitable à l'ensemble des citoyens ?

Le croire, c'est n'être plus à la page. Il faut, hélas ! avec tant d'autres illusions, remiser le bien de la nation au magasin des vieux accessoires, avec les masques tragiques chers dans l'antiquité aux interprètes du bon Sophocle.

Dans sa nudité, la vérité est plus simple.

Dans leur conception de la nationalisation, les militants extrémistes cherchent tout simplement à organiser leur dictature sur la vie économique du pays.

Ils sont gens positifs et pratiques.

Pour eux, nationaliser c'est, dans chacun des grands services publics, substituer à la direction technique actuelle des mandataires syndicalistes assistés pour la forme par une minorité de représentants des usagers indépendants de la C. G. T.; c'est, au fond, et sous couvert de l'intérêt général, organiser dans la nation l'exploitation des industries essentielles au profit exclusif des exploitants syndiqués et de leurs affiliés dans la lutte des classes.

Les uns et les autres étant groupés autour de la C. G. T., c'est, comme conséquence, créer dans le pays en faveur des adhérents au parti syndicaliste, en faveur d'une minorité de citoyens, un monopole de fait sur l'activité économique de la collectivité. C'est faire de celle-ci une vache à lait au profit de quatre ou cinq millions d'individualités maîtresses des moyens de transport et de production d'énergie.

La France ne veut pas être exploitée, pas plus par les mercantis, la bureaucratie et la finance internationale que par les prolétaires prétendus conscients et organisés.

Nation de bon sens et de juste équilibre, dont la richesse et la puissance reposent entièrement sur le travail et l'esprit d'économie de l'immense majorité des citoyens, elle a, jusqu'ici, assuré la gestion de ses services publics selon des formules à juste titre critiquables, et dont on prépare, d'ailleurs, la revision, mais qui, dans leurs principes essentiels, ont du moins ce double mérite de permettre à chacun de nous de s'intéresser à l'exploitation en achetant ne fût-ce qu'une action, et de réserver les droits du pays à l'encontre des Sociétés exploitantes.

Il ne faudrait point, en effet, oublier qu'en particulier les Compagnies minières et les Compagnies de chemins de fer ne sont que des *concessionnaires*. Si les contrats passés par elles avec l'Etat leur accordent des avantages, ils assurent aussi à la collectivité des garanties et des recours qui, pratiquement, n'existeraient plus le jour où la nationalisation serait réalisée selon la conception des extrémistes.

Maîtres absolus des voies ferrées, des transports par eau et par mer, des services de manutention des ports, des mines et des usines hydro-électriques; pouvant, selon leur bon plaisir, arrêter net la circulation des richesses et paralyser la production, les militants ne tarderaient pas à être en proie au vertige des despotes; ils s'essaieraient à utiliser leur puissance, et n'hésiteraient pas à tenter de donner à l'ensemble du pays le régime politique de leur choix.

Ce serait alors ou la guerre civile ou la dictature de fer dont la Russie soviétique fait la terrible expérience. La France ne veut pas plus de l'une que de l'autre.

La Révolution de 1789 fut faite contre les abus de tous ordres, pour assurer en particulier la liberté du travail dans les grands centres, à l'encontre de la tyrannie et de l'arbitraire des corporations.

C'est, au fond, le programme de ces dernières que reprend actuellement la C. G. T., mais avec des modalités nouvelles et des ambitions de plus grande envergure. Les forces corporatives groupées aspirent à jouer le rôle d'un Etat dans l'Etat, en attendant de devenir maîtresses du pouvoir politique. Au pays, qui est prévenu, de juger s'il doit se laisser faire.

« Liberté, Egalité, Fraternité » reste la devise de la République. Ne tolérons pas qu'on l'efface.

A. BOURBON.

La question du change

Paris, 7 mai. — Les commissions de la conférence parlementaire internationale du commerce, après avoir travaillé la soirée et la matinée sont parvenues à établir un texte relatif à la question du change, qui a été adopté en séance publique.

Par ce texte, la conférence invite les gouvernements alliés à instituer un comité international, qui serait chargé d'étudier la question du change, du capital, des crédits, des transports, de l'approvisionnement et des conditions de travail dans tous les pays. Il est nécessaire que les représentants des Etats alliés, associés et neutres fassent partie du comité afin d'arriver à un accord international relatif aux dettes des alliés et des Etats centraux, et d'adopter les méthodes les plus pratiques afin de remédier aux difficultés existantes.

La conférence engage instamment les Etats, indépendamment des dispositions à adopter par chacun d'eux dans sa sphère propre et visant principalement : l'économie dans les dépenses, l'augmentation de la production, la consolidation et l'amélioration du régime des finances publiques avec la normalisation de la circulation fiduciaire, l'appropriation au temps nouveau de l'outillage économique et spécialement des voies de transport. La pratique d'une politique économique vaillante et sage ayant pour but de seconder les énergies vivantes vraiment créatrices de la richesse dans la société; prendre d'urgence des mesures concertées en vue de conjurer topiquement, autant que possible, dans le domaine immédiat des transactions internationales la crise du change qui affecte si gravement la vitalité économique des pays à change déprécié, qui met en péril le commerce des pays à change supérieur et qui tend incessamment dans le monde en reconstruction à contrecarrer et à stériliser les meilleures initiatives, à semer les ruines et à déterminer les plus profondes perturbations sociales.

D'autre part, considérant que les indemnités de réparations que doit payer l'Allemagne, aux termes du traité de Versailles, pourraient servir de base et de garanties aux opérations internationales des règlements auxquels donneront lieu les achats effectués à l'étranger par les pays ayant subi les dommages: considérant que la mobilisation de ces indemnités sous la forme de monnaie internationale aggraverait l'inflation générale et par là contribuerait à aggraver la charge déjà lourde des réparations; considérant que les mêmes inconvénients se produiront si cette mobilisation était faite par l'entremise des banques d'émission, à qui seraient remises en gage, directement ou indirectement, les titres représentatifs de la créance allemande; qu'il est contraire à une saine politique monétaire d'émettre des billets de banque sur des garanties constituant une immobilisation; considérant qu'en l'état actuel de surabondance des disponibilités, étant donné le caractère et la nature des valeurs à mobiliser, c'est sur le marché des valeurs que doit avoir lieu cette mobilisation,

Émet le vœu qu'il ne soit porté aucune atteinte aux réparations stipulées par le traité de Versailles;

Émet le vœu que la commission des réparations soit invitée à procéder à l'allocation des bons or entre les pays ayant subi des dommages, et que les nations signataires du traité facilitent les avances sur ces bons autant que possible; enfin que les nations signataires du traité et celles non signataires qui ont adhéré ou adhéreront à la Société des nations, facilitent le placement et la négociation de ces bons or sur les marchés respectifs

Enfin, en matières maritimes, la Conférence invite les gouvernements des nations alliées à constituer un comité international pour unifier la réglementation du tirant d'eau des navires et de définir en même temps ce qu'on entend par le chargement en poids au « dead weight ».

La conférence émet le vœu qu'une législation internationale consacrant dans un connaissement type les principes d'équité et de droit soient réglés en tous pays la responsabilité des transporteurs par mer, soit établie dans une conférence où les nations se feront représenter par des délégations auxquelles prendront part des représentants des groupements intéressés.

Le maréchal Joffre en Espagne

Barcelone, 4 mai (retardée). — Le maréchal Joffre a reçu, aujourd'hui, les membres du corps consulaire. Il a visité ensuite les écoles et les établissements de bienfaisance de la colonie française.

Les journaux publient de longues relations des fêtes données en l'honneur du maréchal.

LE RETOUR DU MARECHAL

Barcelone, 6 mai. — Le maréchal Joffre est parti ce matin pour Paris. Il a été salué à la gare par toutes les autorités civiles et militaires et acclamé par une foule nombreuse. Des gerbes de fleurs ont été offertes à Mme Joffre. Au départ du train, la musique a joué la « Marseillaise ».

Divorçons-nous ?

On a défini le mariage une institution redoutable tempérée par l'adultère. La définition n'est plus que spirituelle depuis le rétablissement du divorce. Il supprime les excuses atténuantes aux fantaisies conjugales. Il n'est pas cependant destiné à les favoriser, à leur prêter la main si j'ose cette image hardie. Pendant et depuis la guerre, nombre d'époux et d'épouses ont demandé le divorce sans autre grief parfois que « les absents ont toujours tort ». Les tribunaux s'en sont émus, et ils mettent moins d'empressement à rompre les sacrés nœuds.

Voici un jugement tout à fait caractéristique à ce sujet. La femme, lorsque son mari était aux armées, « cédant à des influences familiales défavorables à la bonne entente commune, et affranchie par la mobilisation d'une tutelle qu'on lui représentait comme intolérable, avait senti se développer les incompatibilités qui existaient antérieurement entre elle et son mari ». Et elle ajoutait ce trait évidemment injurieux : « Tu es l'image odieuse de ta mère ! Jamais je n'oublierai que j'ai gaché ma vie. » Vous vous attendiez à voir surgir le spectre de la belle-mère. C'est le traître des mélodrames conjugaux.

Le mari répondait à cette offensive par une contre-offensive appuyée par l'expression très nette de son désir de reprendre lui aussi sa liberté.

Il semble que le tribunal n'eût qu'à libérer des époux aussi mal assortis. Il n'en a rien fait, par ces considérants savoureux :

« Attendu que, d'une façon générale, il importe de se montrer circonspect en semblable matière et de permettre aux époux séparés par la guerre, toujours enclins à considérer leurs droits en perdant de vue leurs devoirs, de se ressaisir et de ne point faciliter l'obtention de décisions ajoutant aux catastrophes matérielles de la guerre les pernicieux effets d'une redoutable désagrégation morale;

» Que le mari doit, en qualité de chef de famille, tenter avec plus de douceur que de fermeté un effort méritoire pour reconquérir la mère de son enfant et sauvegarder l'existence de son foyer;

Quant à la femme :

« Attendu qu'il y a lieu d'espérer, son affection maternelle ne pouvant être mise en doute, qu'elle comprendra facilement que dans son intérêt, comme dans celui de l'enfant, elle doit orienter le ménage vers les concessions réciproques et coopérer de son mieux à un rapprochement salutaire et durable... »

Le passage sur les droits et les devoirs respectifs des époux, sur « l'effort méritoire » du mari, ainsi que la coopération « à un résultat salutaire et durable » sont de la bonne littérature judiciaire. Sous la gravité un peu prud'hommesque de la forme, on devine le sourire du magistrat averti.

Il est clair que si les tribunaux font entrer dans la pratique courante le divorce par simple consentement mutuel, les justes noces deviennent une cérémonie sans aucune importance et appelée à disparaître, d'autant qu'avec la vie chère elle coûte gros. Un mari de Gavarni dit à un de ses amis : « Ma femme veut me quitter... mais pourquoi ? » Et l'ami philosophe de répondre : « Parce qu'elle a soupé de ta fiole, tiens ! » Ce n'est pas une raison pour se séparer, même par le divorce. Les époux dont nous a parlé le tribunal ont évidemment « soupé de leur fiole ». Il les condamne pour leurs petits péchés à continuer à en souper ensemble...

P. B.

Mort d'Hortense Schneider

Paris, 6 mai. — Hortense Schneider, la créatrice de « la Belle Hélène », est morte ce matin, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Elle était née à Bordeaux et joua d'abord à l'Athénée de cette ville, puis elle tint deux ans à Agen le rôle de jeune dugazon et fut engagée à Paris lors de l'ouverture des Bouffes-Parisiens.

LA GRÈVE DES CHEMINOTS, MINEURS ET INSCRITS

Grâce à la fermeté du Gouvernement, la situation continue à s'améliorer

La C.G.T. en arrive à menacer de faire cesser le débarquement des denrées dans les ports

Paris, 7 mai. — *D'une façon générale, on peut dire que la situation continue à s'améliorer. On le doit certainement à la fermeté du gouvernement, qui est maintenant entré dans la voie de la répression vis-à-vis des menées révolutionnaires; il fait procéder à de nouvelles arrestations d'agitateurs et refuse catégoriquement d'engager aucune conversation avec la C. G. T. avant la reprise du travail.*

En attendant que tout soit rentré dans l'ordre, le gouvernement se déclare en mesure d'assurer, avec le concours des volontaires, le ravitaillement national.

Bien entendu, cette attitude n'est pas pour plaire aux cégétistes qui, sentant leur prestige et leur pouvoir diminuer de jour en jour, menacent d'ordonner à leurs affiliés de cesser le déchargement des denrées dans les ports.

Sur les différents réseaux de chemins de fer, le mouvement des rentrées s'accentue et le trafic redevient normal à peu près partout.

Les dirigeants intérimaires des cheminots tiennent déjà un tout autre langage que les ex-secrétaires en fuite. Ils laissent entendre qu'ils seraient tout disposés à entrer en négociations si le gouvernement acceptait la constitution d'une commission comprenant producteurs, consommateurs, techniciens, intellectuels et ouvriers, qui discuterait des grandes lignes d'un projet de nationalisation.

On constate chez les inscrits maritimes et les dockers une détente sensible, surtout depuis que les pouvoirs publics se montrent résolus à réprimer énergiquement tous les actes de violence et d'intimidation contre les travailleurs.

Chez les mineurs, la situation est à peu près stationnaire; toutefois, une légère extension du mouvement gréviste est signalée dans le bassin d'Anzin, où l'ordre de grève, lancé mardi, a reçu un commencement d'exécution. D'autre part, le conseil d'administration des mineurs du Pas-de-Calais s'est prononcé en faveur de la grève, qui serait déclanchée lundi. Par contre, les mineurs du Nord continuent le travail.

Enfin, en ce qui concerne les métallurgistes, des mouvements d'indiscipline contre la C. G. T., qui n'est décidément plus maîtresse de ses troupes, continuent de se produire non seulement à Paris, mais dans quelques centres de province, où des arrestations de militants syndicalistes ont dû être effectuées. Malgré les efforts de ces derniers, les grèves ne sont heureusement que partielles, et déjà le travail reprend dans un certain nombre d'usines de la région parisienne.

LA C. G. T. N'A PAS REPONDU AUX OFFRES DE COLLABORATION DU GOUVERNEMENT

Paris, 6 mai. — M. Le Trocquer, ministre des travaux publics, questionné au sujet du projet de loi de réorganisation des chemins de fer, a déclaré :

« A la séance de la Chambre du 24 février dernier, au cours de l'interpellation, j'avais pris l'engagement de ne pas déposer le nouveau projet sur la réorganisation des chemins de fer sans avoir interrogé le conseil économique de la Confédération générale du travail, ainsi que le demandait M. Marcel Cachin. J'ai tenu parole. J'ai fait convoquer à diverses reprises par les directeurs de chemins de fer les représentants de ce conseil — lettres en date des 15 et 18 mars et 2 avril. Ils n'ont jamais répondu à ces appels. Je ne pouvais dès lors que passer outre. J'ai donc arrêté les termes du projet. Ce projet, que j'ai envoyé aux Compagnies pour dernier examen, le 13 avril, sera déposé par moi dès la rentrée du Parlement, ainsi que je l'ai promis à la Chambre des députés et au Sénat au cours de la discussion sur les douzièmes provisoires.

» Quant à l'avis du conseil économique du la C. G. T., il n'a pas jugé opportun de le fournir en temps utile. Ce n'est pas la grève actuelle qui pourrait, ce semble, m'inciter à le lui demander aujourd'hui. La C. G. T. n'aura qu'à faire défendre ses idées au Parlement par les représentants qu'elle y a. Le Parlement est d'ailleurs le seul juge définitif de la question. »

LA C. G. T. REPOND A M. LE TROCQUER

Paris, 7 mai. — La commission administrative de la C. G. T. communique aux journaux sa réponse au ministre des travaux publics, dans laquelle elle déclare que l'affirmation du gouvernement d'avoir invité le Conseil économique du travail, constitué par la C. G. T., à examiner son projet de réorganisation des chemins de fer, et de n'avoir pas reçu de réponse de la C. G. T. à cet appel constitue une interprétation inexacte des faits.

L'INSTRUCTION JUDICIAIRE

Paris, 7 mai. — L'instruction du juge Jousselin sur l'attentat contre la sûreté de l'Etat reproche aux militants syndicalistes tendrait à prouver qu'on se trouverait en présence d'une vaste organisation ayant pour but de déterminer un mouvement révolutionnaire consécutivement à une grève générale.

C'est M. Monatte qui aurait assumé dans cette organisation un des rôles directeurs. L'instruction n'en est toutefois qu'à son début, et l'on ne peut encore savoir jusqu'à quel point elle se développera ni préjuger des faits que l'enquête pourra établir par la suite. Ajoutons que le juge d'instruction Jousselin a demandé à plusieurs parquets des départements de se dessaisir à son profit des inculpés précédemment arrêtés, entre autres de MM. Gauthier, secrétaire général du Syndicat des cheminots, appréhendé à Oissel (Seine-Inférieure); Courage, conseiller d'arrondissement, syndicaliste, arrêté à Sotteville-lès-Rouen; Totti, du comité de grève des cheminots, à Marseille; Rey, secrétaire de l'Union des Syndicats de l'Allier, arrêté lundi à Moulins; Montagni, secrétaire du Syndicat du Havre, et François Kœger, de Bordeaux.

Enfin, l'instruction de M. Jousselin s'étend encore à M. Verdier, secrétaire de l'Union des Syndicats de l'Aveyron, qui, enfermé à la mairie de Decazeville, trouva le moyen de s'évader, et à M. Delagrange, premier adjoint au maire de Périgueux et secrétaire du Syndicat des cheminots de cette ville. Ce dernier, transféré à Paris, a été interrogé hier après-midi par M. Jousselin, en présence de son défenseur. A noter que M. Delagrange est déjà appelé à comparaître le 18 devant le tribunal correctionnel de Périgueux pour excitation de militaires à la désobéissance.

LA MOBILISATION DES VOLONTAIRES

Paris, 7 mai. — Un obstacle important au mouvement gréviste actuel, c'est l'intervention des volontaires. Le gouvernement a réalisé une véritable mobilisation civile. Depuis son arrivée au pouvoir (janvier 1920), le ministre de l'intérieur la préparait; il avait dressé la liste des services publics essentiels et fixé le nombre des hommes nécessaires pour assurer le ravitaillement du pays et un minimum de transports. Les préfets s'occupaient de recenser les remplaçants, dont les Sociétés d'anciens combattants devaient fournir le plus grand nombre. Ils préparaient la réquisition des automobiles de tourisme, des camions, des pneumatiques, et installaient des dépôts d'essence. La première grève des cheminots permit de tenter une expérience et de mettre au point l'action gouvernementale.

Lorsque éclata la grève nouvelle, dans la plupart des départements, les volontaires n'eurent qu'à rejoindre un poste indiqué comme pour une mobilisation. La tactique du gouvernement, qui ne s'applique qu'aux services publics, a donné d'excellents résultats; grâce à elle, la vie du pays est garantie malgré la grève.

LA SITUATION SUR LES RESEAUX

Paris 6 mai.

Réseau P.-L.-M. La situation reste stationnaire. La détente serait complète si les mineurs ne faisaient pas des efforts énormes pour empêcher la rentrée. La cessation de la grève n'est donc plus qu'une question de protection du travail. Les grands trains de voyageurs continuent à fonctionner entièrement et régulièrement. On a pu renforcer le service de la banlieue de Paris. Les transports des denrées et en particulier des primeurs du Midi sont assurés.

Réseau du Nord. La situation est très bonne. Des rentrées sont constatées là où des défaillances s'étaient produites.

Réseau de l'Est. Situation excellente ; quelques rentrées de grévistes.

Réseau du Midi. Le service est assuré dans de bonnes conditions. Nombreux concours de volontaires et rentrées plus nombreuses.

Réseau d'Orléans. Situation stationnaire. Malgré l'action directe de plus en plus violente des grévistes, le service continue à s'effectuer dans de bonnes conditions; tous les grands trains, la majeure partie des express fonctionnent régulièrement; tous les trains de denrées normaux aussi et 75 % des trains de marchandises.

En raison de l'amélioration continue des services, la Compagnie, qui a repris le 5 courant le service des colis postaux, vient de reprendre l'acceptation des marchandises de grande vitesse. Pour la petite vitesse, les acceptations, limitées jusqu'ici aux denrées et aux marchandises les plus essentielles, seront étendues à dater du 7 aux marchandises des divisions A et B en service intérieur.

LA SITUATION DANS LES MINES

Paris, 6 mai. — Dans les mines, on ne signale aucune modification spéciale dans la situation. A Alais, situation sans changement; légère tendance à l'amélioration. A Bessèges, 100 travailleurs au fond, 400 en surface.

LE SYNDICAT DES MINEURS DU PAS-DE-CALAIS SE PRONONCE DECIDEMENT POUR LA GREVE

Béthune, 6 mai. — Le conseil d'administration du Syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, réuni à Nœux-les-Mines, après avoir entendu les trois délégués revenant de Paris, a voté la grève pour lundi prochain.

LA SITUATION DANS LES PORTS

Paris, 6 mai. — A Saint-Servan, la grève est terminée; les dockers et les grutiers ont repris le travail.

D'une façon générale, la situation s'améliore dans les ports.

On signale d'autre part : A Fécamp, le personnel du port et les dockers se sont mis en grève à l'occasion de la visite de délégués de la C. G. T. Vingt minutes après le départ des délégués, les grévistes reprenaient le travail.

LA C. G. T. MENACE DE FAIRE CESSER LES DECHARGEMENTS DE VIVRES

La commission administrative de la Confédération générale du travail a fait ce soir la communication suivante :

« La C. A. de la C. G. T. revient sur les déclarations optimistes du gouvernement, qui prétend que la grève n'existe ni dans les ports, ni dans les mines, ni sur les chemins de fer, et qui affirme pouvoir assurer le ravitaillement du pays par ses seuls moyens.

» La C. A. de la C. G. T. renouvelle sa déclaration suivant laquelle le mouvement actuel n'est pas dirigé contre la nation. elle rappelle sa proposition d'assurer le ravitaillement suivant des modalités à déterminer par des organismes compétents. **Elle souligne que le gouvernement a traité cette proposition par le silence, sinon par le mépris.**

» Aujourd'hui, des principaux ports de commerce, la C. A. est saisie par les organisations ouvrières de demandes tendant à autoriser les dockers à décharger les navires de vivres, de viande frigorifiée et de céréales, ce qui prouve bien que le gouvernement est loin de pourvoir au ravitaillement.

» Pour confirmer sa proposition, la C. A. a autorisé le déchargement des vivres, notamment à La Pallice, à Dunkerque.

» Maintenant, en présence des affirmations optimistes du gouvernement, la C. A. envisage la nécessité de cesser tous les déchargements, quels qu'ils soient, dans tous les ports. » Des mesures seront prises en conséquence.

LE RAVITAILLEMENT NE SOUFFRE PAS

Paris, 6 mai.— Les chiffres suivants fournis par la Compagnie d'Orléans montrent d'une façon frappante ce qu'il faut penser des déclarations de la C. G. T. et de la Fédération des cheminots, d'après lesquelles le trafic serait arrêté par la grève sur les réseaux. En 1919, le P. O. a reçu, à Austerlitz, du 1er au 5 mai, 1,600 tonnes de denrées (viandes, volailles, œufs, beurres et fromages, fruits et primeurs marée); en 1920, du 1er au 5 mai, cette gare a reçu 1,610 tonnes des mêmes marchandises. Les tonnages du 1er, du 2 et du 3 mai avaient fléchi par suite des appréhensions de la province. Mais ceux du 4 et du 5 ont battu tous les records.

LES METALLURGISTES PARISIENS VOTENT LA GREVE

Paris, 6 mai. — Les trois salles de la Bourse du travail furent insuffisantes pour contenir tous les ouvriers métallurgistes de la région parisienne convoqués cette après-midi à l'assemblée générale de leurs Syndicats, et des réunions supplémentaires durent être tenues à l'Egalitaire et à la Bellevilloise. Les orateurs parcoururent la gamme des meetings exposèrent la situation faite aux syndicalistes par les grèves en cours et invitèrent chaque assemblée à se prononcer sur l'opportunité de la cessation du travail.

La grève générale a été votée.

L'impression générale, dans les milieux industriels, est la suivante : c'est que jamais tentative de grève n'a été moins suivie. Partout où la liberté du travail a été protégée, la situation est normale et le nombre des chômeurs ordinaire. Ce sont des éléments étrangers aux usines qui, dans certaines communes suburbaines, ont déterminé un flottement chez les ouvriers. Quelques établissements ont vu leurs ouvriers partir parce que non protégés.

LE CALME RETABLI A CLERMONT-FERRAND

Clermont-Ferrand, 7 mai. — Les mesures prises, les sanctions judiciaires, les arrestations opérées à Clermont-Ferrand ont amené le calme dans la population. La reprise générale du travail a lieu sans incident. Dans une des usines de caoutchouc, la proportion des rentrées est de 98.5 %.

LES CAMARADES DE COMBAT CONTRE LES REVOLUTIONNAIRES

Paris, 7 mai. — Les Camarades de Combat, qui, sous la présidence des maréchaux Foch et Petain, ont groupé plus de 150,000 ouvriers, anciens combattants, viennent de faire apposer sur les murs de Paris une affiche dans laquelle ils exposent que le retard apporté à la démobilisation de la classe 18 provient des grèves actuelles. « Ces menées révolutionnaires, ajoute le document, font que les Allemands ne sont pas convaincus de la nécessité d'exécuter le traité de paix, et par suite nous obligent à ne pas désarmer. »

Le gouvernement allemand a désigné ses délégués pour Spa

Berlin, 7 mai. — Les délégués allemands à la Conférence de Spa seront le chancelier Muller, ministre des affaires étrangères; de Simpson, directeur général de ce département, et une personnalité financière, soit M. Warburg, de Hambourg; soit M. Melchior, de la Dresden Bank.

Visite de M. Mayer à M. Millerand

Paris, 7 mai. — L'entretien qu'a eu jeudi M. von Mayer, chargé d'affaires allemand, avec M. Millerand, a eu pour but d'exprimer au président du conseil que de nombreux délégués économiques allemands du monde de l'industrie métallurgique et de l'industrie textile seraient vivement désireux de causer à Paris avec les délégués français. Dans une dizaine de jours, les délégués allemands arriveront en France. Mais jusqu'à présent, aucune liste n'en a été fournie par M. von Mayer.

M. Millerand a répondu que le gouvernement français était disposé à favoriser la collaboration économique de la France et de l'Allemagne.

Les Danois occupent le Slesvig du Nord

Berlin, 7 mai. — L'occupation de la première zone du Slesvig par le Danemark a eu lieu avant-hier. Les troupes danoises ont été solennellement reçues par les troupes d'occupation françaises et anglaises.

La réponse des alliés à la Hongrie

Paris, 6 mai. — Dans sa lettre d'envoi au chef de la délégation hongroise, M. Millerand rappelle la part de responsabilité portée par la Hongrie dans le déchaînement de la guerre mondiale. M. Millerand réfute les principaux arguments de la délégation qui, dans de nombreux mémoires, a fait valoir les droits historiques de la Roumanie et à la Tchéco-Slovaquie.

Répondant ensuite à la demande hongroise de consulter les populations dans les territoires cédés, M. Millerand poursuit en ces termes :

« La volonté des peuples s'est exprimée dans les journées d'octobre et de novembre 1918, lorsque la double monarchie s'effondrait et que les populations, longtemps opprimées, s'unissaient à leurs frères italiens, roumains, yougo-slaves ou tchéco-slovaques. »

EN ALLEMAGNE

Au Congrès socialiste majoritaire

Berlin, 6 mai. — Au Congrès socialiste majoritaire, le chancelier Hermann Muller a pris la parole pour signaler tout d'abord les difficultés intérieures avec lesquelles le gouvernement avait eu à lutter depuis dix-huit mois.

« Nous ne devons pas oublier, dit-il, et cela ne saurait être répété trop fréquemment, ce que nous avons enduré après l'armistice. Nous devons le signaler avant les journées de Spa, où nous espérons qu'enfin la raison l'emportera sur nos ennemis, et qu'enfin une politique de réconciliation et de prévenances sera suivie. »

La nationalisation des chemins de fer

Berlin, 7 mai. — Le ministre des communications Bauer a adressé une proclamation aux cheminots à l'occasion de la nationalisation des chemins de fer allemands, où il dit notamment :

« Enfin, nous avons atteint le but poursuivi : l'unité politique de tous les pays allemands, qui a trouvé sa plus haute expression dans la Constitution. L'empire est affermi par l'unification du réseau des voies ferrées. »

EN ITALIE

Mesures militaires

Rome, 7 mai. — La « Gazette officielle » publie un décret autorisant le maintien sous les armes des militaires actuellement en service.

Un important débat sur l'Irlande à la Chambre des Lords

Londres, 7 mai. — La question d'Irlande a fait, jeudi, l'objet d'un important débat à la Chambre des lords. Le lord chancelier a dit que le maréchal French et M. Mac Pherson, l'un comme lord lieutenant d'Irlande, l'autre comme secrétaire d'Etat pour l'Irlande, ont fait preuve d'un courage qui n'est pas assez reconnu. De son côté, le gouvernement britannique leur a donné sans cesse tout l'appui qu'ils demandaient. Les sinn-feiners ont refusé d'adhérer à la convention qui avait été établie dernièrement en Irlande.

Cette convention ne pouvait d'ailleurs aboutir à faire prévaloir les idées précomisées par eux, car les sinn-feiners veulent avant tout la sécession, et ils croient pouvoir obtenir la séparation de l'Irlande d'avec l'Angleterre.

L'empire britannique se trouve en face de gens bien déterminés à conquérir le droit de libre disposition d'eux-mêmes.

En vain l'empire britannique offre-t-il de faire des concessions. Les sinn-feiners en réclament une que cet empire ne saurait leur accorder: ils déclarent qu'ils haïssent l'empire britannique, mais il n'y a personne qui ait jamais méprisé la force de cet empire.

Le lord chancelier a rappelé la détermination dont l'empire a fait preuve au cours de la guerre du Transvaal et de la guerre contre l'Allemagne.

Un empire qui a montré pareil esprit de résistance ne cèdera pas devant une fraction de ses peuples qui désire sa destruction et qui veut empêcher de constituer une unité stratégique. Le gouvernement britannique restera fidèlement des désirs et des résolutions du peuple britannique, et s'il était incapable de s'acquitter de son rôle il devrait céder le pouvoir à d'autres.

L'action japonaise en Sibérie

Londres, 6 mai. — Répondant aujourd'hui à une question, à la Chambre des communes, M. Bonar Law dit que dans l'opinion du gouvernement britannique l'action japonaise en Sibérie n'a pas l'approbation des alliés.

EN RUSSIE

Les réfugiés tsaristes en Allemagne préparent une expédition russo-allemande contre les bolcheviks

Berlin, 7 mai. — Les succès obtenus par les Polonais sur les bolcheviks ranment les espoirs des réactionnaires russes réfugiés à Berlin. Ils se préparent à tenter de reconstituer ce gouvernement dit de la Russie du Nord qui faillit entrer à Pétrograd avec Youdenitch. Parmi les personnalités qui complotent dans ce but figurent : le colonel russe Dournowo, qui est toujours l'hôte de l'ancien secrétaire d'Etat aux affaires étrangères allemand M. Solf; von Roener, ministre des finances dudit gouvernement en expectative; le comte Grabbe, ex-aide de camp du tsar; l'hetman Skoropadski, rentré de Suisse; l'ancien président de la Douma M. Goutschkow et le régent de Finlande, général Mannerheim. Une levée des prisonniers russes dans les camps allemands est envisagée avec une collaboration militaire allemande comprenant principalement des corps francs, brigade Erhardt, corps Luttzow et troupes bavaroises du colonel Epp. Le prétexte de l'intervention en Russie serait de protéger les colons allemands de la Russie méridionale contre l'anarchie soviétiste. L'armée ainsi formée, reprenant le plan de Denikine, irait se concentrer en Bessarabie sous les ordres du général Wrangel. Son offensive partirait du Dniester, appuyée à droite par 30,000 Ukraniens réunis au nord-ouest d'Odessa. Le gouvernement de Berlin désapprouverait ces intrigues. En relation avec ces bruits, qui, pour certains, pourraient bien couvrir la préparation d'un coup de main contre la Pologne, on signale la concentration en Prusse orientale, à Kœnigsberg, de trois ou quatre divisions de troupes allemandes.

Odessa serait aux mains des Ukraniens

Lemberg, 7 mai. — Les membres des Coopératives ukrainienne de passage à Lemberg annoncent qu'Odessa est aux mains des Ukraniens depuis une semaine. La prise d'Odessa a été facilitée par l'artillerie roumaine, qui a tiré au delà du Dniester.

Le sort des Français en Russie

Copenhague, 6 mai. — M. Puech, délégué français, a appelé avec insistance l'attention de M. Litvinoff sur la situation des Français retenus à Mourmansk, où ils subissent les plus dures privations. M. Litvinof, pour toute réponse, s'est borné à suggérer de faire transporter nos compatriotes de Mourmansk à Moscou si les communications le permettent.

LE DRAME D'ARTIGUES

Le meurtrier de Mme Morlanne avoue qu'il n'en est pas à son coup d'essai

Le second interrogatoire subi par l'auteur du crime d'Artigues dans le cabinet de M. Lanoire, juge d'instruction, a été fertile en résultats.

D'abord, le vacher espagnol a fait connaître sa véritable identité : il dit se nommer Francisco Macian, être âgé de 29 ans et originaire de San-Agustin, province de Teruel.

LE CRIME EN ESPAGNE

Ensuite, il a fait l'aveu suivant : Au mois de mai 1919, Francisco Macian avait demandé et obtenu la main d'une jeune fille de cette commune de San-Agustin, où il résidait avec sa famille. Cette union déplut à une de ses tantes — la femme d'un frère de son père — qui, prétend Macian, mit tout en œuvre pour empêcher le mariage. Elle dit de lui pis que pendre, et le brouilla avec la famille de sa fiancée, avec sa fiancée aussi. Furieux, Macian décida de se venger, acheta un revolver et, le 5 juin, tira à bout portant deux balles sur sa tante, qui fut tuée net. Prenant aussitôt la fuite, il gagna la montagne, et ne voyageant que la nuit, il suivit maints et maints sentiers en lacets qui lui permirent de franchir la frontière, sans être inquiété, au col de Lascun, dans les Basses-Pyrénées. Arrivé à Bedous, il trouva à s'engager comme gardeur de bestiaux et donna — est-ce parce qu'il a vraiment quelque connaissance du latin ? — le faux nom de Pastor. Il resta dans le département des Basses-Pyrénées jusqu'au mois de septembre, époque à laquelle, impatient de s'éloigner de la frontière, il vint à Artigues chez un de ses compatriotes nommé Lafuente. Un mois plus tard il quittait le service de ce dernier pour se placer comme vacher à la ferme Hontas, exploitée par la famille Morlanne.

LE DRAME DE LA FERME

Pressé de rapporter en détail les circonstances dans lesquelles il donna la mort, mardi après-midi, à Mme Morlanne, Francisco Macian s'exprima ainsi :

« Je répète que c'est la vengeance, ou plutôt la colère qui fut le mobile de mon crime. Ce ne fut pas le vol. A la suite des soins — coûteux, je le reconnais — que ma maladie avait nécessités, il ne s'était pas écoulé un seul jour sans que j'eusse entendu quelqu'un dire dans la maison que je constituais une charge inutile, que mon compte était réglé, qu'on attendait l'occasion de me livrer à la gendarmerie. Même mardi, au repas de midi, il fut dit à un invité de la famille Morlanne que j'étais un « sale espagnolas », un bon à rien, que sais-je encore ? Cette hostilité unanime et manifeste m'avait mis hors de moi : mon sang bouillait.... Voilà que, vers quatre heures du soir, je me trouve dans l'obligation de faire cuire la pitance destinée au bétail de la ferme. N'ayant pas d'allumettes, je vais jusqu'à la cuisine et j'en demande à ma patronne qui était là avec son enfant, le petit Georges. Mme Morlanne se lève, prend des allumettes et me les donne en grommelant sans doute des mots injurieux p

Courses au Bois de Boulogne

JEUDI 6 MAI

Voici les résultats détaillés de la journée :

PRIX DE MARNES (à réclamer), 5,000 fr., 2,000 mètres. — 1er, Manza (J. Cooke), à M. H. Estienne; 2e L'Eden (H. Howes), à M. Jean Moineaux; 3e, Roseraie-II (J. Jennings), à M. Olivier Smets.

Non placés : L'Alma (Rovella), Brin-d'Amour (Barbe), Bedford (Garner), Charlotte-IV (Prior), Carrure (Lamoure), Sundwich (H. Marsh), Friande (G. Bartholomew).

PRIX DE PONTCHARTRAIN, 7,000 f., 2,400 mètres. — 1er, Orvillers (G. Martin), à M. Charles Foucault; 2e, Barbara (Lamoure), à M. A. Ekmayan; 3e, Etincelle-de-Feu (Stern), à M. Marcel Boussac.

Non placés : Froncion (J. Cooke), Hamilcar (J. Wilson), Petrograd (Paillassa), La-Billarderie (Sharpe).

PRIX DE LA SEINE, 12,000 francs, 2,400 mètres. — 1er Veni-Vici (G. Bartholomew), à M. A. Eknayan; 2e, Le-Rapin (M. Barat), à M. François Grumetz; 3e, Fatalitas (Garner), à M. D. Kelekian; 4e, Gacé-II (Sharpe), à M. Albert Douche; 5e, Haliotis (F. O'Neill), à M. Vanderbilt.

PRIX DU CADRAN

100,000 francs. — 4,000 mètres.

1. SAMOURAI (Garner), à M. A. Eknayan.
2. JUVEIGNEUR (Bellhouse), à M. Henri Delaisan.
3. VERDIER (Ch. Childs), à M. Auguste Pellerin.

Non placés : Tchad (F. O'Neill), Tais-Toi (E. Allemand).

HANDICAP, 8,000 fr., 2,200 mètres. — 1er, Sibylline (R. Brethès), à M. Ch. Brossette; 2e, Tartufe (Bellhouse), à M. de Puchesse; 3e, Caroly (Garner), à M. Roch Filippi.

Non placés : Zorobabel (R. Sauvel), Horse-Texte (F. O'Neill), Lord-Frey (Mac Gee), Nomain-de-Magny (J. Jennings), Nuée (L. Niaudot), Chambre-Ardente (Arruti), Fine (Lepinte), Gable (Fruhinshoitz).

PRIX DE LOUVECIENNES, 10,000 fr., 2,200 mètres. — 1er, Viburnum (Mac Gee), au baron Ed. de Rothschild; 2e, Rye-Patch (G. Martin), à M. Jules Porteffi; 3e, Van (Lamoure), à M. A. Eknayan.

Non placés : Eiseneur (M. Allemand), Célibataire-II (J. Jennings).

CHEVAUX		Pesage 10 fr.	Pelouse 5 fr.
Manza	G.	318 50	97 »
—	P.	52 50	20 50
L'Eden	P.	19 »	9 50
Roseraie-II	P.	16 »	8 »
Orvillers	G.	20 »	10 »
—	P.	14 50	7 50
Barbara	P.	32 50	12 »
Veni-Vici	G.	20 »	10 50
—	P.	15 50	8 »
Le-Rapin	P.	35 »	21 »
Samouraï	G.	73 50	47 50
—	P.	23 »	13 50
Juveigneur	P.	13 50	6 50
Sibylline	G.	67 50	36 »
—	P.	21 »	13 »
Tartufe	P.	44 »	24 50
Caroly	P.	20 50	10 50
Viburnum	G.	32 »	16 »
—	P.	24 »	11 »
Rye-Patch	P.	94 »	34 50

Le « Sport du Sud-Ouest »

Sommaire : Libres opinions (comte J. Lafaye). Le Sport à Paris. Programmes des courses du Bouscat, Angoulême, Toulouse, avec partants et montes probables, appréciations, pronostics, etc. Comptes rendus. Engagements faits et à faire. Les concours hippiques, etc. Le numéro : 0 fr. 75.

FOOTBALL RUGBY

LA COUPE DE FRANCE

L'équipe de France qui jouera dimanche le Stadoceste tarbais à Tarbes, a été légèrement remaniée du fait de l'indisponibilité de plusieurs joueurs. Elle sera la suivante :

Arrière : Cambre. — Trois-quarts : Jaurréguy, Chabos, Bordes, Got. — Demis : Billac, Lahitte. — Avants : Cayrault, Petitan, Lubin, Soulié, Puech, Sebedio, Vacqué, Thierry.

Les remplaçants qui effectueront le déplacement sont : Bonnes, Gay, Lavigne, Bousquet, Lamarche.

CYCLISME

AU VELODROME DU PARC

Un match international, opposant l'un à l'autre les deux meilleurs stayers du monde, en trois manches, derrière grosses motos : Sérès, champion de France, et Linart, champion de Belgique et d'Europe, entraînés par les maîtres spécialistes Lauthier et Pasquier. Puis le championnat régional vitesse, une américaine et une course de primes, que se disputeront les meilleurs coureurs bordelais. Et enfin le merveilleux programme que la direction du Vélodrome du Parc offrira, dimanche 9 mai, aux sportsmen bordelais.

LAWN-TENNIS

LE CHAMPIONNAT DE LA COTE-D'ARGENT

Victoire de M. Blanchy

Dimanche dernier, sur les courts de la villa Primrose, M. Fr. Blanchy a battu M. J. Samazeuilh dans la finale du Championnat de la Côte-d'Argent, après quatre sets de bon tennis. M. Blanchy, qui est en ce moment dans une forme remarquable, s'est montré, comme toujours, et excellent à la volée, et ses balles de fond, toujours bien placées, mirent sérieusement à l'ouvrage son adversaire, qui semblait à court d'entraînement. M. Samazeuilh réussit d'ailleurs de fort jolies balles, mais il resta constamment sur la défensive et donna l'impression de ne pas être en possession de moyens d'attaque suffisants. M. Blanchy s'adjugea le titre de champion de la Côte-d'Argent par 6/4, 4/6, 7/5, 6/1.

LE MATCH RACING-CLUB DE FRANCE-PRIMROSE

Samedi et dimanche prochains se disputeront, sur les courts de la villa Primrose, à Cauderan, le match éliminatoire du Championnat de France par équipes entre les meilleurs joueurs parisiens et bordelais.

MM. Decugis, Brugnon, Dupont, Le Besnerais, Danet, en simple, et MM. Decugis-Brugnon et Dupont-Hirch en double, joueront pour le Racing-Club de France, et MM. Blanchy, Samazeuilh, Flouch, Rödel, Delaye, en simple, et Blanchy-De Clouet, Samazeuilh-Lawton, en double, défendront les couleurs de la villa Primrose. Les rencontres officielles se joueront dimanche, mais il y aura des matches-exhibitions dans l'après-midi de samedi.

L'entrée de la villa Primrose sera libre ces jours-là, et tous les amateurs de beau sport auront accès aux courts moyennant un droit d'entrée de cinq francs par personne.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX

du 6 mai 1920

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Vérification de créances

De la dame Raynal, née Bancarel, marchande de comestibles à Bordeaux : le mercredi 19 mai, à 2 heures.

CONCORDAT

Du sieur Alphonse Bonange, épicier à Cauderan : le mercredi 19 mai, à 3 heures.

Conversion de liquidation judiciaire en faillite

Par jugement du 5 mai 1920, le Tribunal a déclaré en état de faillite la dame Estac, née Marie-Isabelle Ardichen, marchande de bois et charbons, rue du Marais, 3. M. Saint-Hilaire, syndic.

FAILLITE

Par jugement du 5 mai 1920, le Tribunal a déclaré en état de faillite le sieur Henri Labonne, transitaire, demeurant à Bordeaux, rue Saint-Rémi, 9. M. Véron syndic.

BORDEAUX

Les grèves à Bordeaux

LA SITUATION S'AMELIORE DANS LES GARES ET SUR LE PORT

C'est aujourd'hui le septième jour de la grève. On constate une amélioration assez sensible de la situation. Des grévistes reprennent leurs fonctions habituelles. Sans doute seront-ils marqués à « l'encre rouge » par les chômeurs ! Mais les conseilleurs ne sont pas les payeurs, et quand il s'agira de faire bouillir la marmite, ce ne sont pas les meneurs qui en donneront les moyens à ceux qui auront prêté une oreille attentive à leurs discours.

Des atteintes à la liberté du travail ont été relevées jeudi. Des mesures sérieuses vont être prises afin que de pareils faits ne se renouvellent plus. Il n'est pas douteux que si la liberté du travail est efficacement assurée, beaucoup de grévistes renoncent vite à un chômage qui ne peut qu'apporter de la gêne, sinon de la misère, dans leurs foyers.

Voici la situation pour la journée de vendredi :

Dans les gares, le mouvement s'accentue un peu plus que ces jours derniers. Cela tient au concours qu'ont apporté les équipes formées d'élèves de l'Ecole Polytechnique, de l'Ecole centrale, d'employés retraités et de citoyens dévoués à la cause publique. De nombreux trains partent de nos différentes gares pour toutes les directions.

Evidemment, la formation des convois ne s'opère pas sans quelques difficultés; mais celles-ci s'aplanissent et ne tarderont pas à disparaître si le conflit dure, en raison de la bonne volonté que déploient tous ceux qui cherchent, dans la mesure du possible, à atténuer le préjudice que cause au pays la grève des cheminots.

Pour donner une idée du trafic, nous signalerons simplement celui qui s'est effectué à la gare de Bordeaux-Bastide : huit trains de voyageurs ont pu partir de cette gare sans compter les express qui y furent formés et qu'on dirigea sur la gare de Bordeaux-Saint-Jean.

D'autre part, la moyenne des trains de marchandises quittant journellement la gare du P.-O. est de dix. Ces chiffres se passent de commentaires.

Aux ateliers du Midi, il y a eu 32 rentrées, ce qui porte à 257 le nombre des ouvriers ce actuellement occupés dans les dits ateliers.

Sur les deux rives du fleuve et aux docks, on procède au chargement et au déchargement de quarante vapeurs; environ 1,800 dockers travaillent. La grève des dockers est donc, comme nous le faisions remarquer précédemment, inexistante à Bordeaux.

On sait que la Chambre de commerce avait invité le personnel de l'outillage à rejoindre son poste jeudi matin, sous peine d'être considéré comme démissionnaire. Treize ouvriers de l'outillage ont repris le travail à la suite de l'avis qui leur avait été adressé.

Le nombre des grues fonctionnant dans notre port est exactement de 32, soit 6 de plus que jeudi.

Les hirondelles et gondoles affectuant la traversée du fleuve n'ont pas interrompu une minute leur service.

Le gabarage, qui avait été fortement atteint par la grève, vient de reprendre un peu d'activité, grâce à des inscrits qui ont écouté les sages conseils qui leur ont été adressés.

CINQUANTE-DEUX REVOCATIONS

La direction de la Compagnie du Midi vient de frapper de la révocation trente-six de ses employés.

Les révoqués sont : cinq chefs de trains, un commis de première classe, trois facteurs et vingt-sept hommes d'équipe. Ces employés étaient attachés à la grande vitesse gare Saint-Jean.

Il y a quatre révoqués aux ateliers.

A la gare Saint-Louis, on compte douze révocations.

Nous croyons savoir que la Compagnie des Chemins de fer de l'Orléans et celle de l'Etat auraient également révoqué plusieurs de leurs employés.

Un incident quai de Queyries

SIX ARRESTATIONS

Un incident s'est produit jeudi quai de Queyries. Des inscrits travaillaient sur le « Mont-Ventoux » et sur un autre vapeur. Des chômeurs montèrent sur ces deux navires et tentèrent de débaucher ceux qui étaient à la besogne. Ces derniers n'ayant pas voulu quitter le navire, les grévistes les menacèrent de représailles.

La police intervint et rétablit le calme. Six des grévistes ont été appréhendés et conduits devant M. Barrère, commissaire de police de la Bastide, qui les a mis en état d'arrestation sous l'inculpation d'entraves à la liberté du travail.

Les inculpés ont comparu vendredi matin à l'audience du petit parquet. Ils ont été maintenus et vont comparaître à l'audience correctionnelle.

A propos des impôts agricoles

La Société d'agriculture de la Gironde vient d'adresser aux sénateurs une lettre dont nous extrayons les passages suivants :

« Monsieur le Sénateur,

» Nous venons d'apprendre que la commission des finances du Sénat a repoussé, à deux voix de majorité, l'abrogation de l'article 2 de la loi du 12 août 1919 voté par la Chambre des députés le 16 avril dernier, après un brillant exposé fait par notre député de la Gironde, M. Capus, et appuyé sans réserve par l'unanimité des membres du groupe de la défense paysanne...

» L'agriculture ne se refuse pas à payer les impôts, elle les a payés de tout temps dans des moments fort critiques. Elle a tout récemment payé l'impôt du sang avec générosité. Elle est disposée à les payer de sa bourse dans la limite de ses moyens.

» Elle a été la première au-devant des objections qui lui étaient faites, tout en faisant remarquer que deux années ne sauraient établir des moyennes pour l'établissement de l'impôt lorsque le législateur de l'an VII ne voulait établir le bénéfice agricole que sur une période de quinze ans, dont il supprimait les deux années les meilleures et les deux années les plus mauvaises.

» Mais ce que l'agriculteur ne peut admettre, c'est l'inquisition à domicile, c'est le favoritisme dans les investigations chez un contribuable et pas chez un autre.

» Ce qu'il ne peut admettre, c'est l'incompétence de fonctionnaires qui taxeront avec des idées prévenues et erronées en présence d'un cultivateur incapable à se défendre, hypnotisé par la présence et la crainte d'un représentant de l'administration.

» Il lui faudra faire appel au conseil de préfecture, plaider, abandonner ses champs où, pendant que la récolte se perdra ou que ses terres resteront en friche, il passera son temps à faire antichambre chez un avoué et un avocat, et après avoir discuté des journées sans élément de comptabilité, il devra s'incliner et payer, toujours fort de son droit, mais incapable à le prouver.

» Voilà les points sur lesquels l'agriculture réclame, Monsieur le Sénateur, votre aide et votre appui, et nous comptons sur votre vote au Sénat pour obtenir que le fisc laisse le paysan à ses champs pour cultiver les sillons d'où sortira le salut de la patrie.

» Le président, A. ROZIER. »

L'agglomération bordelaise

BORDEAUX ET LES COMMUNES SUBURBAINES

Des temps nouveaux créent des besoins nouveaux aussi bien chez les particuliers que dans l'Etat ou dans les grandes administrations, et en particulier dans les municipalités dont l'œuvre devient chaque jour plus complexe, plus délicate et, partant plus difficile.

La pénétration des tramways suburbains dans Bordeaux et l'extériorisation des services de la Compagnie des T. E. O. B. vers la périphérie, qui viennent d'être votées par le Conseil général de la Gironde avec la garantie de la municipalité bordelaise, constituent notamment un fait qui mérite d'être noté. Il inaugure une ère de collaboration plus intime entre la ville et les communes qui l'enserrent et qui jadis faisaient partie de la cité elle-même.

Cette collaboration vient de s'affirmer au cours d'une réunion qui n'avait rien d'officiel et qui n'en nourra pas moins avoir de plus heureuses conséquences pour le plus grand intérêt de cette grande collectivité de plus de 500,000 âmes.

Autour du maire de Bordeaux se sont groupés, dans cette réunion, les chefs des municipalités de Bègles, Talence, Pessac, Mérignac, Cauderan, Le Bouscat, Bruges, Bassens, Lormont, Cenon et Floirac. De concert, on a examiné une foule de questions : police, eau, pompiers, éclairage, tramways, voies de communication, plans d'assainissement, d'embellissement et d'extension imposés aux municipalités par la loi du 14 mars 1919, etc., et, de cet échange de vues, sont sorties plusieurs propositions et des projets qui seront certainement féconds en résultats utiles.

M. Étienne à Bordeaux

On sait que M. le sénateur Eugène Etienne, ancien ministre de la guerre, vient présider le dimanche 16 mai, à midi et demie, au café de Bordeaux, le banquet du Cinquantenaire de la fondation du Cercle national.

A cette occasion, l'Institut colonial, la Ligue coloniale et le comité des conseillers du commerce extérieur recevront M. Etienne, ce même jour, à onze heures et demie précises, 16, place de la Bourse.

Pour les tuberculeux de la guerre

Le concert classique organisé par le Cercle Orphéonique de Bordeaux au profit des tuberculeux de la guerre aura lieu le lundi 17 mai, à vingt heures et demie, dans la salle de l'Olympia.

Le Cercle Orphéonique n'a rien négligé pour donner à cette manifestation le plus grand éclat artistique.

« Crux », l'œuvre admirable de M. de La Tombelle, dont on se rappelle les brillantes auditions données en 1916 à la salle Franklin, sera interprétée par 150 exécutants (chœurs et orchestre), sous la direction de l'auteur.

Il n'est pas douteux que la population bordelaise, si éprise de sens artistique, ne réponde favorablement à l'appel des organisateurs en assistant à ce concert classique, qui ne le cédera en rien aux plus belles manifestations de l'année et est organisé dans le but de venir en aide aux victimes de la guerre.

La mortalité infantile

Samedi 8 mai courant, à 17 h. 30, aura lieu, sous les auspices du comité de défense économique et d'action sociale (groupe des patrons sociaux) une conférence de M. le docteur Maurice Rivière, professeur de clinique d'accouchements à la Faculté de médecine, sur « la Mortalité infantile; ses causes et ses remèdes ».

Le défaut de natalité et l'excédent des décès sur les naissances, qui sévissent malheureusement dans notre pays, doivent préoccuper au plus haut degré tous les Français, et nous avons le devoir d'en conjurer les désastreuses conséquences dans la plus large mesure possible.

L'un des moyens les plus efficaces pour y parvenir est de réduire la mortalité infantile autant que faire se peut; aussi ne saurions-nous trop engager nos concitoyens à se rendre très nombreux à la conférence de M. le docteur Maurice Rivière, sur un sujet si et l'éloquence duquel nous n'avons pas à insister.

La conférence sera présidée par M. Fernand Philippart, maire de Bordeaux.

La journée des familles nombreuses

Rappelons que c'est dimanche prochain qu'aura lieu dans toutes les villes et communes de France, la « Journée nationale des mères de familles nombreuses », si brillamment préparée, sous le haut patronage du Président de la République et du président du conseil.

La « Journée » mobilisera ce jour-là environ 180,000 quêteuses, c'est-à-dire que la cause des familles nombreuses est en bonnes mains, en des mains charmantes.

Les communes de notre région qui n'auraient pas reçu encore leurs colis d'insignes, par suite d'erreurs postales, sont priées de les réclamer d'urgence au siège social, 237, boulevard Saint-Germain, Paris (7e).

Ces communes pourront, d'ailleurs, remettre leur Journée à un autre dimanche de mai, comme Paris, qui est obligé de remettre au 30 mai, faute de coupures de monnaie divisionnaire.

Agent de change honoraire

M. Chalès, ancien agent de change près la Bourse de Bordeaux, est nommé agent de change honoraire.

Avis au public

Malgré la crise des transports, la Grande Boucherie de Bordeaux, 73, rue Sainte-Catherine, s'est assuré un important arrivage de veaux extra-blanc, qu'elle mettra en vente samedi et dimanche avec une grosse baisse de prix.

Le meurtre de Lormont

L'identité du Marocain est établie

On connaît maintenant l'identité du tirailleur marocain découvert noyé devant Lormont.

C'est un nommé Abelessela ben Kamur, âgé de 24 ans. Ce soldat avait fait toute la campagne.

Un homme tué place Mériadeck

L'ASSASSIN EST ARRETE

Jeudi soir, vers dix heures, plusieurs consommateurs étaient attablés dans un débit de la place Mériadeck, lorsqu'une violente discussion s'éleva entre plusieurs d'entre eux et un nègre de nationalité péruvienne, le nommé Seferino Reyna, navigateur, âgé de vingt-trois ans.

Le nègre invita ses interlocuteurs à venir vider leur différend dehors. Ceux-ci y consentirent. Ils venaient à peine de franchir la porte du débit, lorsque le nègre sortit un revolver de sa poche et tira trois coups. Un homme s'affaissa. C'était le jeune Roger Planiol, âgé de dix-huit ans, inscrit maritime, demeurant 102, rue Gambetta, à Caudéran, qui s'était mêlé au groupe pour prendre part à la discussion. Transporté à l'hôpital Saint-André, il ne tardait pas à expirer.

Cependant le sous-brigadier Saulnier, assisté des agents Chambon et Lestache, avisés de ce meurtre, se mettaient aussitôt à la poursuite de l'assassin. Ils frappèrent à la porte de son domicile, rue des Glacières, où on leur avait dit qu'il s'était réfugié. Devant la menace que la porte soit enfoncée, Reyna consentit à ouvrir.

Il fut aussitôt amené à la Permanence, devant M. Chargois, sous-chef de la Sûreté, qui a recueilli ses aveux et l'a fait écrouer.

Deux vols importants

M. Armand Bexjey, chef comptable à la Société d'Energie électrique du Sud-Ouest, demeurant boulevard Antoine-Gautier, a été victime du vol d'une somme de 10,000 fr., dans l'après-midi de jeudi, à la Banque Nationale du Crédit, cours du Chapeau-Rouge.

— Dans la matinée de jeudi, des malfaiteurs inconnus pénétraient sur le terre-plein du quai de la Monnaie, où sont déposés des tréteaux servant au chargement et au déchargement des gros colis, et appartenant aux établissements René Weil, 1-3-5, allées de Tourny. Les malfaiteurs enlevèrent deux de ces tréteaux, pesant chacun une tonne et ayant l'un et l'autre une valeur respective de 3,000 fr.

M. Pierre Danty, chef de manutention aux établissements René Weil, a déposé une plainte contre ces individus.

L'affaire de la rue Dalon

Le Sénégalais Assah Gueyé, manœuvre, âgé de vingt-trois ans, demeurant rue Dalon, 50, a été arrêté jeudi sous l'inculpation de coups et blessures avec revolver, et de port d'arme prohibée. C'est lui qui, le 30 avril dernier, avait, à la suite d'une discussion, blessé un consommateur dans un débit de la rue Dalon.

Une gamine qui promet

Le manœuvre Ruiz Caledemo, quarante-six ans, sujet brésilien; sa femme, quarante-cinq ans, ménagère, et leur fillette, demeurant rue Chantecrit, 11, ont été arrêtés pour vol et complicité de vol par recel.

Dimanche dernier, en effet, la fillette s'introduisait dans la chambre du nommé Ben-Saïd, demeurant lui aussi au 11 de la rue Chantecrit. Elle savait, comme ses parents, que Ben-Saïd avait une forte somme d'argent cachée dans son matelas. Elle coupa la toile de ce matelas avec des ciseaux, et y trouva 4,000 francs en billets de banque, qu'elle prit et remit ensuite à ses parents.

Pour les tuberculeux de la guerre

Le concert classique organisé par le Cercle Orphéonique de Bordeaux au profit des tuberculeux de la guerre aura lieu le lundi 17 mai, à vingt heures et demie, dans la salle de l'Olympia.

Le Cercle Orphéonique n'a rien négligé pour donner à cette manifestation le plus grand éclat artistique.

« Crux », l'œuvre admirable de M. de La Tombelle, dont on se rappelle les brillantes auditions données en 1916 à la salle Franklin, sera interprétée par 150 exécutants (chœurs et orchestre), sous la direction de l'auteur.

Il n'est pas douteux que la population bordelaise, si éprise de sens artistique, ne réponde favorablement à l'appel des organisateurs en assistant à ce concert classique, qui ne le cédera en rien aux plus belles manifestations de l'année et est organisé dans le but de venir en aide aux victimes de la guerre.

La mortalité infantile

Samedi 8 mai courant, à 17 h. 30, aura lieu, sous les auspices du comité de défense économique et d'action sociale (groupe des patrons sociaux) une conférence de M. le docteur Maurice Rivière, professeur de clinique d'accouchements à la Faculté de médecine, sur « la Mortalité infantile; ses causes et ses remèdes ».

Le défaut de natalité et l'excédent des décès sur les naissances, qui sévissent malheureusement dans notre pays, doivent préoccuper au plus haut degré tous les Français, et nous avons le devoir d'en conjurer les désastreuses conséquences dans la plus large mesure possible.

L'un des moyens les plus efficaces pour y parvenir est de réduire la mortalité infantile autant que faire se peut; aussi ne saurions-nous trop engager nos concitoyens à se rendre très nombreux à la conférence de M. le docteur Maurice Rivière, sur un sujet si et l'éloquence duquel nous n'avons pas à insister.

La conférence sera présidée par M. Fernand Philippart, maire de Bordeaux.

La journée des familles nombreuses

Rappelons que c'est dimanche prochain qu'aura lieu dans toutes les villes et communes de France, la « Journée nationale des mères de familles nombreuses », si brillamment préparée, sous le haut patronage du Président de la République et du président du conseil.

La « Journée » mobilisera ce jour-là environ 180,000 quêteuses, c'est-à-dire que la cause des familles nombreuses est en bonnes mains, en des mains charmantes.

Les communes de notre région qui n'auraient pas reçu encore leurs colis d'insignes, par suite d'erreurs postales, sont priées de les réclamer d'urgence au siège social, 237, boulevard Saint-Germain, Paris (7e).

Ces communes pourront, d'ailleurs, remettre leur Journée à un autre dimanche de mai, comme Paris, qui est obligé de remettre au 30 mai, faute de coupures de monnaie divisionnaire.

Agent de change honoraire

M. Chalès, ancien agent de change près la Bourse de Bordeaux, est nommé agent de change honoraire.

Avis au public

Malgré la crise des transports, la Grande Boucherie de Bordeaux, 73, rue Sainte-Catherine, s'est assuré un important arrivage de veaux extra-blanc, qu'elle mettra en vente samedi et dimanche avec une grosse baisse de prix.

Le meurtre de Lormont

L'identité du Marocain est établie

On connaît maintenant l'identité du tirailleur marocain découvert noyé devant Lormont.

C'est un nommé Abelessela ben Kamur, âgé de 24 ans. Ce soldat avait fait toute la campagne.

COUR D'ASSISES DE LA GIRONDE

L'assassin de Lanton est condamné aux travaux forcés à perpétuité

Fin de l'audience du 6 mai

Il est passé à l'audition des témoins.

Tous confirment les charges de l'accusation. Tous entendent Duprat dire après leur déposition : « C'est faux... Ce n'est pas vrai. » Même aux trois camarades qui reçurent de lui la proposition d'aller tuer pour voler chez les Lescommères, même au gendarme qui lui arracha des demi-aveux, même aux gens qui le rencontrèrent seul le jour du crime, l'accusé réplique : « Mensonge ! Faux témoignages ! C'est Albert qui a tout fait à mon insu. »

Un témoin ayant indiqué que dans les premiers jours de novembre un jeune homme porteur d'une valise était allé à Croix-d'Hins pour demander du travail, Duprat insinue vite que cet individu est son hypothétique Albert. Alors Me Dessoudeix, défenseur, dépose des conclusions tendant au renvoi de l'affaire en vue d'un supplément d'information. Après en avoir délibéré, la Cour rejette ces conclusions.

Très énergiquement, M. l'avocat général Baradec requiert la peine de mort contre Duprat.

Me Desoudeix plaide l'acquittement.

LE VERDICT ET L'ARRET

Après un quart d'heure de délibération, le jury rend un verdict affirmatif sur toutes les questions, mais admettant des circonstances atténuantes.

En conséquence, la Cour condamne Félicien Duprat aux travaux forcés à perpétuité.

PRIOR

Roy des Mouésseux
Mouseux des Roys

NANTES

Expos. et Dégust. 35, Boul^d Haussmann, PARIS

Agents dépositaires à BORDEAUX : MARQUILLE et BRASSENS, 38, Boul^d Antoine Gautier

Informations

Chemins de fer

MIDI. — Le public est informé que la gare de Bordeaux-Saint-Jean, grande vitesse, et le bureau de ville acceptent :

1° En messageries : a) sans limitation de poids, les marchandises dont l'énumération suit : animaux vivants en cages ou en paniers; beurres, cercueils, coquillages frais, encres d'imprimerie, fromages, fruits frais (autres que les oranges ou les pommes à cidre), journaux, lait, légumes frais, œufs, pain, papier à journaux, poissons frais, publications périodiques, viandes, volailles, emballages vides ayant servi au transport des denrées ci-dessus.

b) Par remise de 300 kilos au maximum par expéditeur et par jour : les produits alimentaires non désignés ci-dessus, les produits pharmaceutiques et les pièces de rechange pour machines agricoles.

2° En colis postaux du régime intérieur : les marchandises acceptées au 1° (a et b).

Foire Saint-Fort

La distribution des places pour la foire Saint-Fort aura lieu :

1. Le mardi 11 mai, à neuf heures et demie du matin, cours d'Albret, pour les marchands de meubles et ferrailleurs;

2. Le même jour, à trois heures du soir, allées Damour, pour les fleurs;

3. Le mercredi 12 mai, à trois heures du soir, pour les loteries, manèges et jeux divers;

4. Le samedi 15 mai, à neuf heures et demie du matin, place d'Aquitaine, pour les marchands de cire et de miel.

Les titulaires d'emplacements qui ne pourraient assister à la distribution devront s'y faire représenter, faute de quoi la place sera donnée à la personne qui la première en fera la demande.

Les marchands forains ne seront autorisés à porter les bois de construction qu'après la distribution des places.

Communications

GROUPEMENTS CORPORATIFS

TONNELIERS ET OUVRIERS DE CHAI. — Réunion mensuelle samedi 8 courant, à quatorze heures trente, Bourse du travail.

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

ARRET D'EAU. — Par suite des travaux de fontainerie à exécuter sur les conduites d'eau de la ville, il sera fait pendant la journée du samedi 8 courant, de huit heures du matin à six heures du soir, un arrêt d'eau quai de Queyries (de la rue J.-P.-Alaux à la rue Renier).

COURS ET CONFERENCES

LIGUE DU SOUVENEZ-VOUS ! (Comité girondin, 1re région). — Une causerie-conférence sera faite par M. Benoît-Lévy, secrétaire général du comité de Paris le samedi 8 mai, à dix-sept heures, au grand cinéma Olympia de Bordeaux. Tous les membres de la Ligue sont invités à y assister; ils devront être munis de leurs cartes et insigne.

LIGUE DU SOUVENEZ-VOUS !... — Par suite de la grève des cheminots, il a été impossible au conférencier, qui devait venir de Paris samedi, de se déplacer en temps voulu. Par conséquent, la conférence est renvoyée à une date ultérieure.

Chronique Théâtrale

GRAND-THEATRE

Vendredi, « Carmen. »

Samedi, huit heures, gala Léo Delibes, auteur de ces deux chefs-d'œuvre qui s'intitulent : « Lakmé » et « Coppélia », « Lakmé » sera interprété par Mlle Juliette Nadiany, M. P. Sterlin, M. H. Raynal, M. F. Lasserre, Mme Lise Landral, etc., et le 1er acte du ballet de « Coppélia » sera dansé par la danseuse-étoile Mady Pierozzi, Mlles Perly, Maritza et tout le corps de ballet. Dimanche, en matinée, dernière représentation de « Faust » avec M. Fernand Lémaire, M. Félix Lasserre, Mlle J. Nadiany, M. Barreau, etc. Le soir, à huit heures, soirée d'adieux. Le programme de cette soirée sera donné incessamment. Location ouverte.

APOLLO

Voulez-vous applaudir la plus jolie des opérettes françaises, « Giroflé-Giroflà », l'œuvre célèbre de Charles Lecocq, et son théâtre interprète, Mlle Mathieu-Lutz, de l'Opéra-Comique ? Dimanche soir, dernière de « Giroflé-Giroflà ».

Samedi, en soirée, et dimanche en matinée, spectacle demandé « La Cocarde de Mimi Pinson », Mardi, Alice Raveau dans « Orphée ». Location ouverte.

BOUFFES

Jusqu'à dimanche soir on applaudira Charles Fallot, son cabaret de la Pie qui Chante, et la revue « Ah ! ma Chère... c'est cher... », dont plus de deux cents représentations à Paris n'ont pas épuisé le succès. Dimanche, matinée.

Mardi, Augé et sa troupe dans « les Galons de l'Amour ». Prudent de louer au hall du théâtre de l'Apollo.

TRIANON

En raison de l'énorme succès les représentations de la « Gamine » sont prolongées jusqu'au dimanche soir 9 mai. Matinée de « la Gamine » dimanche, à deux heures et demie. Se hâter de louer pour applaudir la meilleure comédie interprétée par les meilleurs artistes. Lundi, « Florette et Patapon », vaudeville d'Etienneqin et Vimer. En préparation, la revue d'été « Non... sans blague ». Téléph. 47.16.

SCALA

On ne sait ce qui plaît le plus à la Scala, de la gaîté des scènes, de l'interprétation excellente ou de la musique en scène lauxuéise. Aussi, la revue « Bordeaux qui rit » est-elle le spectacle favori de tous. Location sans frais.

ALHAMBRA

« Mimi », la charmante opérette de MM. H. Bouffard et G. Joyeux, créée cette semaine sur la scène de l'Alhambra, remporte chaque soir le même succès.

A l'écran : Gaby Deslys dans « le Dieu du Hasard ».

ALCAZAR

Samedi 8 et dimanche 9 mai, « le Chopin », joué par l'admirable troupe du théâtre. Mise en scène remarquable et troupe formidable. Le succès étant inespéré, il est prudent de louer.

THEATRE GIRONDIN (chemin de Pessac)

Sam. 2 h. 30 et 8 h. 30, Ette de Cin., Barrabas, Int.

ALHAMBRA-DANCING

Apéritifs-concert. « Los Gitanos ». Bal gala.

SAINT-PROJET-CINEMA

Dern. visions de la Paresse; Barrabas, 1re épis.

AMERICAN-PARK

Comment profiter le mieux possible de la semaine anglaise ? En se rendant dans ce délicieux parc où piste de patinage en plein air, matinée dansante, attractions diverses permettent à tous de se distraire très agréablement. Samedi et dimanche, ouvert de 14 heures à minuit. Service de tramways assuré à la sortie.

« DONNER SA MAIN, c'est le geste suprême, « Car la main vibre au rythme du cœur même, » a dit un poète, indiquant ainsi qu'à la beauté du geste doit s'ajouter la grâce physique d'une main blanche, élégante et fine, soignée par des manucures expertes dans les nouveaux Salons de Beauté COMŒDIA (Mon Daver). T. 24.79

SPECTACLES du 7 mai

GRAND-THEATRE. — 8 h. : Carmen.
APOLLO. — 8 h. 30 : Giroflé-Giroflà.
BOUFFES. — 8 h. 30 : La Pie qui Chante.
TRIANON. — 8 h. 30 : La Gamine.
SCALA. — 8 h. 30 : Bordeaux qui rit, revue.
ALHAMBRA. — 8 h. 30 : Mimi.
ALHAMBRA-DANCING. — 8 h. 30 : Bal, gala.
AMERICAN-PARK. — Ouvert toute la journée.
SKATING-PALACE. — 8 h. 30 : Patinage et bal.

MESNARD 14, Place Gambetta (angle r. Porte-Dijeaux)

ACTUELLEMENT

EXPOSITION de MARBRES de CARRARE

ÉTAT CIVIL

DECES du 6 mai

Jean Rapin, 63 ans, place de la Monnaie, 4. Yve Dameaux, 69 ans, rue de Trégey, 29. Mme Moulinier, 62 ans, rue Vaucouleurs, 8. François Gounaud, 67 ans, r. Ant.-Dupuch, 21. Guillaume Gélé, 53 ans, rue Montgolfier, 31.

CONVOI FUNÈBRE M. J. Debord, MM. Lucien et Georges Debord; Mlles Alice, Amélie et Andrée Debord; les familles Serre, Lataste, Manhes, Cambour et veuve Christian Lataste prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

Mme Jules DEBORD, née SERRE,

leur épouse, mère, tante et grand'tante, qui auront lieu le samedi 8 mai, en l'église Saint-Seurin d'Artigues.

On se réunira à la maison mortuaire, domaine de Castillon, à neuf heures, d'où le convoi funèbre partira à neuf heures et demie.

Tramway pour Moulinat-Artigues à 8 h. 26, place du Pont.

Pompes funèb. générales (serv. de la banlieue).

CONVOI FUNÈBRE M. et Mme P. de Chorivit de Sagardiburu et leurs enfants, M. J. de Chorivit de Sagardiburu, M. et Mme J. de Chorivit de Sagardiburu, M. et Mme G. de Chorivit de Sagardiburu, M. L. Galonge, M. et Mme M. Bourgade et leur fils, Mlle M. de Chorivit de Sagardiburu, M. A. de Chorivit de Sagardiburu, M. J. Galonge, les familles Lafon du Cluzeau, de Foucault, Rosten Dussort de Boissy, de Jolis, Daurée, de Prades, David, Moustier, Couturier, de Fialdès, Pol du Rival, de Marignan, Coffinières de Hordech, de Tules, de Faucon, de Blanche de Léotard prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

M. André de CHORIVIT DE SAGARDIBURU,

leur père, beau-père, grand-père, frère, beau-frère, oncle, cousin-germain et cousin, décédé dans sa 69e année, muni des sacrements de l'Eglise, qui auront lieu le dimanche 9 mai, en l'église de Saint-Laurent-d'Arce, à onze heures et demie.

On se réunira au château de Lurbe à onze heures.

Pompes funèbres génér. (Serv. de la banlieue).

AVIS DE DÉCÈS Mme Amédée Boyer, M. et Mme Marc-Paul Boyer et leur fils, Mme Louis Boyer, Mme Jules Teynac, Ml